

DISPOSITIF PROTÈGE-TOIT

BILAN 2024

Le dispositif Protège-Toit est destiné aux victimes de violences conjugales. Il propose des hébergements d'urgence adaptés mis à disposition par les communes, pour permettre aux victimes de se mettre à l'abri avec leurs enfants. Il s'appuie sur un réseau de bénévoles formés et supervisés pour les accompagner, rompre l'isolement, les soutenir dans leurs démarches et leur quotidien et ainsi prévenir les risques de retour au domicile conjugal (il faut en moyenne aux victimes 7 tentatives avant de réussir à quitter définitivement le domicile conjugal).

Proposé par une équipe d'assistantes sociales de la Maison du Département de Dinan, il a vu le jour dans le cadre d'un appel à projets interne du Département des Côtes d'Armor en 2019. Les assistantes sociales ont ensuite pu bénéficier d'un accompagnement par la Start'Up d'État Beta. gouv.

Une phase d'expérimentation sur le territoire de Dinan Agglomération a été réalisée entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 décembre 2023 avec un co-financement du Conseil départemental des Côtes d'Armor, de Dinan Agglomération et de l'État via le Fond Social Européen +.

L'expérimentation s'étant avérée plus que concluante, le Conseil départemental a souhaité renouveler le dispositif en 2024 et 2025, et a pu compter à nouveau sur le soutien financier de Dinan Agglomération et de l'État via le FSE +.

LE VOLET HÉBERGEMENT

Depuis septembre 2022, 7 communes se sont engagées dans le dispositif par la mise à disposition d'un ou deux logements d'urgence pour les victimes de violences conjugales, leur permettant ainsi de bénéficier d'un hébergement d'urgence adapté et sécurisant. L'implication humaine et financière des communes sur ces accueils a permis de s'adapter au plus près des besoins des victimes et de leur proposer des accueils chaleureux. En 2025, 2 nouvelles communes proposeront un logement d'urgence aux victimes de violences conjugales. Enfin, 4 communes supplémentaires envisagent actuellement de rejoindre ce réseau communal solidaire à moyens termes.

Mises à l'abri entre septembre 2022 et décembre 2024 :

- 138 demandes auprès de la coordinatrice pour mettre des victimes à l'abri
- Origine des demandes : 13 partenaires extérieurs
- 29 victimes hébergées (dont un homme) et 40 enfants
- 1 seul retour à domicile
- Durée moyenne de séjour : 5,5 mois

Le dispositif a également pu trouver d'autres solutions d'hébergement pour des situations de mises à l'abri en urgence, en collaboration avec Noz Deiz, le CLAJ de Steredenn, mais aussi en faisant appel à des solutions d'hébergement privées (meublés...) pour des victimes avec enfants de moins de 3 ans. Le réseau développé autour de ces partenaires est précieux car ces derniers sont plus adaptés aux besoins de la famille qu'un hôtel, mobilisables très rapidement, et leur coût ne représente qu'environ un tiers d'une nuitée hôtelière pour le Conseil départemental.

LE VOLET BÉNÉVOLAT

Afin d'accompagner les victimes, rompre leur isolement et prévenir les risques de retour à domicile, le dispositif a mis en place un réseau de bénévoles. En 2023, 21 bénévoles ont été recrutés et formés par la coordinatrice de l'Espace Femmes de Steredenn Dinan. La formation a été financée par la Préfecture de Région.

2 bénévoles ont quitté le dispositif pour des raisons personnelles, les 19 autres bénévoles ont indiqué dans un questionnaire anonyme, se sentir sécurisés et accompagnés et ont poursuivi leur investissement. Le dispositif s'adapte néanmoins régulièrement aux aléas de la vie des bénévoles qui ont parfois besoin de suspendre momentanément leur accompagnement.

Au regard des retours positifs des victimes accompagnées, et de la demande croissante d'interventions de bénévoles, une nouvelle formation, financée par le Département, a permis de recruter 6 bénévoles supplémentaires en 2024.

L'équipe compte donc désormais 25 bénévoles (24 femmes et 1 homme).

- **28 victimes ont été accompagnées par les bénévoles** depuis le démarrage de leurs interventions en mars 2023.
- **Plus de 350 interventions** ont été réalisées par les bénévoles auprès des victimes (rencontres, accompagnement sur l'extérieur, à un rendez-vous, une audience ou pour porter plainte, liens vers les associations...). Les interventions sont toujours complémentaires des suivis médico-sociaux existants.
- Les bénévoles ont bénéficié régulièrement d'un suivi individuel par la coordinatrice pour leur permettre de ne pas rester seuls dans la situation, de les guider et de réorienter si besoin. (environ **250 suivis individuels**).
- Les bénévoles ont participé également à des **ateliers d'analyse de pratique**, anonymisés, et encadrés par la coordinatrice de l'Espace Femmes et de Protège-Toit, à raison de 2h tous les 2 mois, financés par le Conseil départemental.
- Les bénévoles ont signé une **convention avec le Conseil départemental leur permettant d'être assurés pendant leurs missions**. Ils bénéficient également d'un prêt de téléphones dédiés pour garantir leur sécurité. Leurs frais de déplacements sont remboursés par le Département.

COÛT ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Salaires brut pour un ETP + frais de fonctionnement du poste estimés par le FSE + (forfait de 40%)	145 118 €	Conseil Départemental	42 666 €
		Dinan Agglomération	42 666 €
		Etat via le FSE +	59 786 €
Formations bénévoles en octobre 2024	800 €	Préfecture de Région (reliquat de la subvention de 2022/2023)	800 €
Estimation des supervisions bénévoles	3000 €	Conseil Départemental	3000 €
Frais de déplacements des bénévoles (estimation sur deux ans)	4000 €	Conseil Départemental	4000 €
Total	152 918 €	Total	152 918 €

PERSPECTIVES 2025

Le dispositif devrait pouvoir compter sur un réseau de 11 ou 12 logements communaux d'urgence pour accueillir les victimes, dont un premier logement adapté aux normes PMR.

Plusieurs personnes se sont manifestées et présentent des profils très intéressants pour devenir bénévoles si une nouvelle formation était organisée cette année.

En janvier, un temps de travail avec les élus impliqués dans ce réseau a été organisé afin de bénéficier d'un temps d'information sur les violences conjugales (par la coordinatrice de l'Espace Femmes), et d'un retour d'expériences de nos partenaires (Noz Deiz et le CLAJ de Steredenn) sur le logement temporaire.

En 2025, les bénévoles et les victimes qui le souhaitent vont pouvoir bénéficier d'initiations au self-défense.

Un partenariat s'engage également avec Culture Zatous pour permettre une ouverture sur les actions culturelles de notre territoire aux victimes et à leurs enfants, accompagnées par les bénévoles si elles en ont besoin.

DINAN
AGGLOMÉRATION



CONTACT PRESSE

Département des Côtes d'Armor
Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83